



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Statut des techniciens de laboratoires hospitaliers

Question écrite n° 31607

### Texte de la question

M. Bruno Joncour appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des techniciens de laboratoire, profession fortement mobilisée dans le cadre de la crise sanitaire. Leur rôle s'est révélé essentiel dans la régulation de l'organisation des soins et les personnels ne ménagent pas leurs efforts pour répondre aux besoins de dépistage massif et de traitement des tests. Ils font preuve d'adaptabilité face à une charge de travail qui ne cesse d'augmenter dans les secteurs de la biologie moléculaire et de la sérologie. Aussi, ils expriment leur incompréhension quant au manque de reconnaissance de l'engagement qui a été le leur en pleine pandémie et regrettent l'inégalité de traitement entre les professions hospitalières. Leurs attentes portent sur une revalorisation de salaire, une reconnaissance du statut de soignant et un passage en catégorie A de la fonction publique hospitalière. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en place des mesures destinées à faire évoluer le métier de technicien de laboratoire, profession en tension sur l'ensemble du territoire.

### Texte de la réponse

L'accord du Ségur de la santé du 13 juillet 2020 prévoit que les diététiciens, les préparateurs en pharmacie et les techniciens de laboratoire seront reclassés au sein de la catégorie A, à l'issue de travaux de réingénierie de leur formation pour la porter au niveau licence. Ces travaux de réingénierie (concertation avec des groupes de travail et publication des textes) se dérouleront au cours du 2ème semestre 2021. Ces professionnels de santé pourront ainsi intégrer la catégorie A, tout comme les autres professions de niveau licence. Le reclassement dans les grilles de la catégorie A se fera donc de façon anticipée en janvier 2022.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Joncour](#)

**Circonscription :** Côtes-d'Armor (1<sup>re</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31607

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2020](#), page 5252

**Réponse publiée au JO le :** [13 juillet 2021](#), page 5575